

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 15 c.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sauf réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans n'importe quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, n° 33, rue Vivienne ;
 chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.
 à Lyon, ...

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1^{er}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du Courrier de Roanne qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du Courrier, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur chargé des recouvrements.

Les bureaux du Courrier, sont transférés même rue, rue Traversière, N° 21.

BULLETIN

Roanne le 7 avril, 1872.

Dans la séance du 30 mars à l'Assemblée nationale, M. Thiers a prononcé un discours remarquable, à l'occasion des vacances de l'Assemblée ; ce discours mérite d'être lu avec attention, nous en donnons ci-après un extrait.

M. Thiers a voulu, avant que nos députés s'éloignent de Versailles, résumer l'état de notre situation au point de vue de l'intérieur, de nos finances et de nos relations commerciales.

La chambre avant de discuter le budget du ministère des finances a procédé à la nomination de la commission de permanence. La liste préparée d'avance et d'un commun accord a passé tout entière moins, un seul nom, qui a été éliminé, malgré les intrigues de la droite, qui, a eu l'insigne indécence, après la parole donnée, de faire circuler à la dernière heure une nouvelle liste. M. Payrat par le fait de cette action déloyale a été remplacé par M. Pary Papy.

Il ressort avec évidence du vote pour la commission de permanence que la droite n'est pas la majorité, comme elle s'efforce de le faire croire. L'Assemblée en réunissant la plus grande partie de ses voix sur les hommes de la gauche a montré par cela même qu'elle est plus disposée à adopter les idées et les principes de ce dernier groupe que les idées et les principes de la droite.

L'Assemblée après s'être de nouveau réunie dans l'après-midi s'est séparée pour ne reprendre ses délibérations que le 22 avril.

A propos de la conduite de la droite en votant pour la commission de permanence le National s'exprime ainsi :

On sait qu'au dernier moment, la droite, effaçant de ses bulletins de vote les noms MM. Berthaud, Jaurès, Peyrat, Arrago et Rivet, y avait substitué délibérément les noms de MM. de Lasteyrie, Bardoux, Voisin, Chatelin et Target.

Cette manœuvre inqualifiable, ou plutôt facile à qualifier sévèrement, n'a pas réussi. M. Peyrat, il est vrai, a été éliminé, mais il n'a pas été remplacé par un des candidats de la droite. Pourtant, cette dernière n'avait négligé aucune concession pour arriver à ses fins. Avec une habileté qu'il faut reconnaître, elle avait choisi les noms des membres du centre droit les plus rapprochés du centre gauche, comme MM. de Lasteyrie et Target. Cette concession même fut inutile. Malgré la défection peu honorable de la droite, la liste adoptée précédemment passa tout entière, à un nom près.

Mais les candidats de la droite — candidats malgré eux — n'ont pas voulu être mêlés aux tripotages parlementaires dont ils avaient été le jouet ; ils ont refusé de prendre une part de responsabilité dans le manque de parole de la coterie royaliste.

Par une note publiée aujourd'hui à l'Officiel, MM. de Lasteyrie, Voisin, Chatelin et Target déclarent que c'est complètement à leur insu que leurs noms étaient portés sur l'une des listes de candidats pour la commission de permanence.

Cette protestation d'honnêtes gens équivaut à l'appréciation la plus sévère des menées de la droite. Il paraît, du reste, que la conduite déloyale de ce dernier groupe a provoqué une grande irritation. On parle, entre autres incidents, d'une altercation fort vive qui aurait eu lieu, dans les couloirs de l'Assemblée, entre M. Bertaud, président du centre gauche, et M. Delile, membre influent du centre droit.

A l'avenir, la droite sera fort mal venue lorsqu'elle nous parlera de son vif désir d'établir la concorde et l'apaisement, en même temps que de l'insociabilité parlementaire de la gauche. Nous savons maintenant à qui il faut attribuer l'existence des germes de discord semés dans l'Assemblée.

La commission de permanence a tenu le 4^e avril sa première séance à Versailles.

Une dépêche de la Haye nous apprend que des troubles, de peu de gravité au reste, ont eu lieu dimanche dans cette ville, sur l'instigation du parti catholique ultramontain.

En Espagne, les élections pour les Cortès vont avoir lieu demain. Les journaux officiels du gouvernement fondent sur le résultat du vote des espérances qui, tout porte à le croire, ne se réaliseront probablement pas.

Si la coalition des partis l'emporte, comme on doit s'y attendre, le dépouillement du scrutin sera le signal d'une insurrection dont il est difficile de prévoir les conséquences.

On lit dans le Journal officiel :

Le traité de commerce avec la Belgique a été dénoncé au gouvernement belge par une communication du chargé d'affaires de France, portant la date du 28 courant. Il cessera, en conséquence, d'être en vigueur à partir du 28 mars 1872.

L'article 2 de la loi du 2 février dernier porte que les tarifs conventionnels continueront d'être observés jusqu'au vote des tarifs nouveaux par l'Assemblée nationale, et tels sont les excellents rapports qui unissent la France et la Belgique qu'elles pourront s'entendre aisément sur les modifications que leur régime commercial pourrait réclamer.

L'ambassadeur de Prusse à Paris, M. d'Arnim, n'a quitté Rome qu'hier soir pour se rendre à Berlin où il séjournera quelques jours.

On n'attend pas le diplomate allemand à Paris avant la fin des vacances de l'Assemblée.

On annonce le départ de Rome de M. d'Harcourt, notre attaché auprès du Saint-Siège, se rendant en France pour présider la session du conseil général de son département.

Il n'est nullement question de confier le moindre commandement maritime au prince de Joinville. On lui a rendu son grade, c'est déjà bien assez.

Les diverses fractions de la gauche, le centre gauche et le centre droit avaient arrêté, d'un commun accord, la liste de la commission de permanence. Mais, lorsqu'il s'est agi de voter, l'extrême droite n'a pas voulu accepter certains noms. Celui de M. Peyrat a été l'objet principal de la discussion.

On se rappelle que l'honorable député de Paris a signé une proposition tendant à la dissolution de la Chambre ; or la droite extrême a cru imprudent de confier la garde des prérogatives de l'Assemblée à un partisan déclaré de sa dissolution ; elle s'est donc prononcée absolument contre l'élection de M. Peyrat.

De la division. La gauche, justement irritée, supprima de la liste la plupart des noms appartenant à la droite, et les diverses fractions de la droite ont rayé impitoyablement les noms des députés de la gauche.

Quoiqu'il en soit de ce désaccord, si M. Peyrat n'a pas été élu, c'est à ses amis politiques qu'il le doit.

En effet, une grande partie de la gauche et l'extrême gauche presque tout entière n'ont pas paru à la séance d'hier soir, on n'y sont arrivées que beaucoup trop tard, alors que le vote était terminé. Or, comme il n'a manqué à M. Peyrat qu'une trentaine de voix, on peut, sans exagération, supposer qu'avec l'appoint de membres de la gauche absents, il eût très probablement passé.

Quand donc la gauche comprendra-t-elle que la principale qualité des minorités doit être l'exactitude.

M. Edouard Millaud, représentant du Rhône, a déposé sur le bureau de l'Assemblée vingt-six pétitions, signées par plusieurs milliers d'électeurs des communes de Privas, Saint-Vincent-de-Durfort, Ajerix, Beauchastel, Saint-Martin l'Inférieur, Meyse, Rochemaure, Saint-Désir, Cruas, Saint Etienne de Boulogne, Saint Michel-de-Boulogne, Saint-Joseph des-Bancs, les Ollières, Lamastre, Soyons, Baix et Saint-Michel-de-Chabrillanoux (Ardèche).

Les signataires de ses pétitions demandent la dissolution de l'Assemblée et l'élection d'une Assemblée nouvelle.

DEVILLE.

Extrait du discours de M. Thiers, à l'Assemblée nationale le 30 Mars.

Au moment où nous allons nous séparer, permettez-moi de vous adresser brièvement quelques paroles que vous reporterez au pays en allant de nouveau vous plonger dans son sein.

Il y a, messieurs, la spéculation des partis qui consiste à alarmer toujours le public.

Vous voyez par l'expérience de chaque semaine, que les alarmes qu'on veut jeter dans l'esprit du pays sont parfaitement dépourvues de tout fondement.

L'ordre ne court aucun danger, je vous supplie de le croire. Je ne suis pas un esprit téméraire et aventureux, c'est après une grande expérience des choses, après une observation sincère de l'état du pays, que je puis vous dire que l'ordre ne court aucun danger. (Très-bien ! très-bien !)

Je ne dis pas que les partis mal intentionnés soient convertis ; je n'ai pas la prétention de convertir des hommes que le temps et l'expérience n'ont pas convertis. Mais j'affirme que, grâce à la solidité, à la fidélité de l'armée qui se regarde aujourd'hui non pas comme l'armée de tel ou tel parti, mais comme l'armée de la loi... (Vives marques d'approbation.)

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD-LATOUR. — L'armée de la loi et de la France.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE... et la loi, c'est vous, messieurs, vous et le gouvernement, celui-ci ou un autre qui sortira de vos votes... j'affirme, je le répète, que l'ordre est assuré.

Eh bien, l'armée est là tout entière, soldats, officiers, généraux, prêts à exécuter la loi, si la loi pouvait courir un danger. (Nouvelles marques d'approbation.) Mais je n'en prévois aucun.

Il y a deux choses que je proclame, parce qu'elles sont vraies : c'est l'incorrigibilité et l'impuissance des partis. (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

M. LE MARQUIS DE FRANGLÈVE. — De quels partis voulez-vous parler ? Indiquez quels sont les incorrigibles.

UN MEMBRE À DROITE. — Voyez d'où partent les applaudissements !

M. LE MARQUIS DE VOGUÉ. — Les incorrigibles sont là ! les voilà !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE... — Je ne voudrais pas, messieurs, en vous adressant des paroles bien sincères, bien sérieuses, que je voudrais employer à calmer les esprits et non à les irriter, je ne voudrais pas que, de ces paroles il sortît autre chose que le sentiment très-réel, très-justifié d'une sécurité profonde.

Où, vous laissez sur ces bancs un gouvernement dévoué à ses devoirs, faisant tout ce qu'il peut, décidé à faire tout ce qu'il pourra pour vivre d'accord avec la majorité de cette Assemblée et pour remplir envers elle tous les devoirs non seulement de Français mais de citoyen reconnaissant. (Très-bien ! très-bien !)

Maintenant, je ne dois pas me borner à vous dire ces quelques mots sur le maintien de l'ordre ; je dois vous en adresser quelques-uns encore, et tout aussi sincères et tout aussi vrais sur le maintien de la paix. (Écoutez ! écoutez !)

Ne croyez pas ceux qui disent que la paix est aujourd'hui menacée. Non, elle n'est pas menacée ; non, il n'est pas vrai, comme on le dit quelquefois que la France soit isolée, que la France soit sans alliances.

Il faut expliquer ces mots qui ont été imprudemment prononcés quelquefois à cette tribune et qui ont été propagés dans la presse : l'Etat de l'Europe est tel qu'on peut le souhaiter à la suite d'une commotion si violente, une des plus grandes dont l'histoire des peuples fasse mention.

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Quelles alliances avons-nous donc ? Indiquez-les !

SUR DIVERS BANCs. — Laissez parler ! laissez parler !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Europe actuelle n'est pas plus l'Europe de 1815 que la France actuelle n'est la France de 1851. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

L'Europe a réfléchi, elle a réfléchi à tout ce qui s'est passé en France. Si nous nous sommes instruits, elle s'est instruite aussi. L'Europe ne nous demande pas telle ou telle forme de gouvernement ; elle nous respecte trop pour s'occuper de la forme du gouvernement qui existe en France.

SUR PLUSIEURS BANCs À GAUCHE. — Très bien ! très bien !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Ce que l'Europe demande à notre pays, elle le lui demande non pas comme un voisin intéressé à ce qui se passe chez son voisin, elle lui demande l'ordre uniquement.

De même que la France aussi demande l'ordre à son gouvernement, l'Europe ne désire pas chez nous autre chose que l'ordre. Que l'ordre règne, l'ordre appuyé sur la loi, et vous trouverez l'Europe bienveillante, pleine d'estime pour vous ; et j'affirme qu'aujourd'hui, autant qu'à aucune époque, la France est entourée de bienveillance, de cette bienveillance qu'on doit à d'honnêtes gens qui font leur devoir, qui veulent maintenir la paix, et qui n'entendent la troubler à aucun degré, ni directement ni indirectement. (Très bien !)

L'Europe sait que nous nous occupons de nous reconstruire, et que dans la grande œuvre de notre reconstitution se trouve comprise l'œuvre de la reconstitution de l'armée française. Ce n'est que par la franchise, et une franchise soutenue dans ses paroles comme dans ses actes, qu'on inspire la confiance. Eh bien ! je n'ai pas cessé de dire, dès le premier jour, dès le jour où vous m'avez chargé de venir négocier ici, dans ces mêmes lieux, une paix douloureuse mais nécessaire, je n'ai pas cessé de dire ceci : La France veut la paix, elle ne songe pas, comme on le lui prête, à venir troubler de nouveau la paix de l'Europe pour préparer ses malheurs !

La France veut la paix : nous le déclarons en honnêtes gens ; moi, à la fin de ma carrière, je le déclare sur mon honneur : tant que je serai à ce banc-là, je n'aurai pas une autre pensée que de maintenir la paix, soit en France, soit dans le monde (Très bien ! très bien !) Mais je l'ai dit en tête à tête à tous les représentants distingués des puissances étrangères qui sont auprès de nous, et je le répète tout haut à cette tribune : Vous ne pouvez pas attendre que je laisse l'armée française, si l'Assemblée me soutient dans cette œuvre, que je laisse l'armée française dans l'état où nos malheurs l'avaient mise.

Non la France ne songe pas à la guerre, elle ne songe qu'à se reconstruire, et sa vraie revanche pour elle, c'est de refaire ses forces et de se montrer à l'Europe et au monde dans l'attitude ferme qu'elle a toujours eue et qu'elle doit toujours garder. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, ne craignez rien ; tout le monde, en Europe, apprécie la gravité de la situation ; tout le monde, en Europe, sait combien la guerre est devenue une chose terrible, et je ne vois nulle part personne qui soit disposé à troubler la paix. Nous ne voulons pas la troubler davantage, personne n'y songe. Nous pouvons donc reposer en paix.

Quant aux alliances, on parle tous les jours d'alliances qui pourraient menacer le repos de l'Europe. Tout cela est faux ; à l'heure qu'il est, on ne connaît pas l'Europe, si on ne comprend pas que la circonspection règne partout, parce que tout le monde est sage, prudent, et que personne ne songe à s'engager avec personne ni entre personne. L'Europe, je le répète, se réserve, elle regarde, et le succès appartiendra à ceux qui se conduiront avec le plus de sagesse, le plus de suite et le plus de tenue. (Très bien ! — Mouvements divers.)

Croyez que la peinture que je vous fais est vraie. Je ne voudrais pas m'exposer à recevoir des événements un démenti prochain. Ce que je dis, je le dis avec la conscience la plus parfaite de la vérité. Je dois donc le dire hautement devant le pays, — car si, avant de vous quitter pour quelques jours, pour quelques jours seulement et heureusement, il restait quelques nuages, ces nuages pourraient, non pas apporter des tempêtes, mais apporter dans notre horizon des troubles toujours fâcheux, toujours regrettables. Croyez-moi, je vous parle avec sincérité, vous n'avez à craindre ni pour l'ordre ni pour la paix, et de notre part vous pouvez compter toujours sur un dévouement absolu à nos devoirs et aux intérêts du pays, devoirs dont nous soutenons le poids le mieux que nous pouvons. (Très bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

La majorité des Républicains ainsi que toutes les feuilles libérales, constatent l'heureuse impression produite par les paroles rassurantes du Président de la République. Le mécontentement qu'ont témoigné les journaux monarchistes et cléricaux et l'irritation qu'ils ont causé le passage où il est question de « l'incorrigibilité et de l'impuissance des partis » sont une preuve évidente de la résolution de M. Thiers à entrer dans une nouvelle voie plus conforme aux aspirations du pays.

Comme tous nos confrères, organes de la démocratie, nous regrettons que le Président qui, est persuadé, comme nous, que l'ordre règne en France, n'ait pas osé parler de l'amnistie et de la levée de l'état de siège deux choses actuellement nécessaires. Il en est de même de la cause de Paris. On assure que sans les manifestations hostiles de la droite, M. Thiers aurait abordé cette question ; cependant il serait plus que temps que le président cessât de prendre tant de peine pour complaire à cette poignée de turbulents et pensât un peu plus à la France, qui ne réclame la dissolution de l'Assemblée, qu'à cause de ces gens-là.

DEVILLE.

L'Opinion nationale résume en ces termes et le discours et la séance du 30 mars :

Quand M. Thiers a parlé, en passant, de l'incorrigibilité et de l'impuissance des partis, qui a murmuré la droite. Qui a applaudi la gauche. N'est-ce pas la révélation d'une situation toute nouvelle ?

Que manque-t-il au discours du 30 mars ? Une conclusion, M. Thiers n'a pas conclu. Il est inutile de citer ici les journaux : tout le monde est d'accord.

cord sur ce point. A défaut d'une conclusion explicite, la pensée du président a été cependant assez claire pour produire sur la presse monarchique l'effet que l'on vient de voir.

Le sentiment qui dominait chez nos députés, partant pour leurs vacances de trois semaines, était celui de la satisfaction du repos et de l'allègement de l'esprit. Peut-être ce dernier sentiment était-il dû à la conscience qu'ils ont de leur fatale impuissance devant l'ascendant croissant du pouvoir exécutif, et à la perspective d'en dérober, au moins pendant quelques jours, l'affligeant spectacle aux yeux clairvoyants du pays.

Du reste, personne parmi eux, n'indiquait de prochaine solution aux dangers et aux éternels effets du provisoire qui nous régit. Nos honorables assurent, cependant, qu'à leur retour, après avoir constaté par eux-mêmes le véritable état de l'opinion dans leurs départements, ils sauront montrer leur prévoyance, leur fermeté et leur décision.

Dieu les entendent. Ils sont déjà revenus, une fois, dans ces belles dispositions; mais c'est un feu qui a bien peu duré!

DEVILLE.

LEMPIRE ET LÉGITIMITÉ

(Suite).

LÉGITIMITÉ.

On connaît assez d'homme, pour qu'il soit nécessaire d'aller plus loin; sondons plutôt les actes de ses fidèles serviteurs, et jetons tout d'abord un coup-d'œil sur la situation financière de Paris, que Bonaparte appelait le berceau de la dynastie napoléonienne.

Si l'on avait demandé à un homme de la cour, quelles étaient les qualités requises, pour compter comme bonapartistes fervent, Haussmann aurait pu répondre: Il suffit d'être prodigue. Personne mieux que lui n'a su dépenser les ressources de la caisse municipale.

Napoléon avait dit au Préfet de la Seine: Voilà la grande ville, elle est à toi. Accumule les richesses artistiques, érige des statues, perce des boulevards, aligne des chaussées, édifie des théâtres, construis palais, bouleverse, transforme, renverse. Carte blanche: Le peuple paiera. D'ailleurs, tu es censé agir dans l'intérêt général. Libre donc à toi d'opérer telles réformes que tu jugeras convenables. Fait beaucoup et fait bien (Il a fait beaucoup trop, pour ne pas dire beaucoup trop bien). Je veux que la vieille Lutèce des Bourbons, disparaisse sous le nouveau, sous le magnifique Paris de Bonaparte.

Sire vos ordres seront exécutés. Haussmann exécuta sa courbette réglementaire, et s'en alla à la préfecture, la pioche sur l'épaule. A nous les architectes, cria-t-il d'une voix tonnante, à nous les démolisseurs, à nous maçons, peintres, sculpteurs, charpentiers, menuisiers. On se précipita de tous côtés dans l'antichambre d'Haussmann, et la cohorte dévastatrice fut formée en un clin d'œil. Tout ce qui avait quelque cachet antique tomba, la monotone ligne droite, cet idéal d'Haussmann, régna bientôt partout. Mais, si les boulevards s'allongeaient rapidement, la dette grossissait plus vite encore.

Plus d'argent, plus de rues, dit un matin Haussmann, en contemplant la caisse d'un œil piteux, mieux vaut mourir que de rien abattre! Il emprunta, dépensa, remplit les coffres de nouveau, et les vida encore.

Enfin grâce à l'ordre qui présidait dans cette administration, les ressources ne suffirent plus. Pour comble de malheur, l'opposition, demandant un compte exact des dépenses, n'allait-elle pas, la sottise, jusqu'à refuser l'emprunt dont M. Haussmann, avait si grand besoin.

Au diable les importuns pensa le Préfet dans sa suprême sagesse. Quand la ville serait grevée de quelques misérables milliards, voilà certes une belle affaire! Sont-ils sots ces députés! si je leur bâtis des palais, c'est pour les mieux abriter. Au reste, s'ils ne sont pas contents, qu'ils s'en aillent au diable, nous avons le 2 décembre derrière nous.

Cependant les députés veillaient. Un beau jour, ils interpellent Haussmann.

— Combien en devez-vous? Silence solennel.

— Combien devez-vous? Silence de plus en plus grave.

Hélas, il était enfin arrivé le quart-d'heure de Rabelais.

Pour la première fois, le Préfet de la Seine perdit contenance.

Tel fut son trouble, qu'il ne put articuler un mot de réponse.

On comprit ce mutisme. Nul ne parla de folles dépenses.

Car il ne faisait pas bien de s'en prendre aux hommes de l'empire. Mais l'orage redoubla de fureur, les murmures grandirent, et pour sauver une situation compromise, Napoléon renvoya son commensal.

Quel dommage, auraient pu dire ses confrères! Il dépensait si bien!

J'espère qu'à sa dernière heure, M. Haussmann sentant la mort le frôler de son aile, dira en songeant au bataillon destructeur qu'il a commandé.

Hélas, moi aussi, me voilà donc démolé!

VII

LA POLICE SECRÈTE.

A ces cinq fléaux, — l'Empereur, — le cumul, — les emprunts, — les dépenses inutiles, — le despotisme, — s'ajoutait une sixième plaie, la police secrète. Que de fois ne les avons-nous pas rencontrés ces oiseaux de nuit et des malheur! Raser les murs, sonder l'ombre suspecte, flairer la chair des républicains, telle était leur mission. Aux chefs incombait le soin de surveiller l'aristocratie. Chose ignorée généralement, c'est que plusieurs d'entre eux entretenus par les *highlife* Parisiens, émergeaient sur les fonds secrets. Par une habileté infernale, Piétri avait échelonné ses factionnaires, à

toutes les marches de l'ordre social. On les heurtait dans les cafés, comme dans les théâtres, aux cercles, comme aux réunions publiques, quelle était leur extraction? Qui les avait produits? Ils sortaient des ténèbres, pour rentrer dans l'inconnu. Installés à votre table, ces messieurs tiraient parti de votre franchise pour la plus grande gloire du préfet de police. Et le citoyen honnête mais indépendant, devenait la victime de son hôte! Et nous étions mordus par le serpent que nous avions réchauffé! Cet abus de la confiance, restera comme l'accusation la plus terrible que l'on puisse formuler contre l'empire. Pendant qu'on surprenait indignement nos secrets, le préfet de police festoyait chez l'Empereur dont-il était l'intime ami, je devrais dire le complice.

Quel couple ravissant, que Piétri et Bonaparte fumant des panatelas sur la terrasse de Saint-Cloud.

Couleuvre et vipère entretenant leurs anneaux! Défions-nous donc de ceux qu'à gorgé l'or de César. Quelques-uns chantent d'une voix éraillée par les orgies bonapartistes, les bienfaits du régime actuel. Or, qu'on le sache bien, c'est avec la plume d'or, prix de leurs délations infâmes, qu'ils traçent ses alinéas laudatifs.

Ils étaient nombreux, les journalistes vendus au pouvoir. Depuis le *Pays*, jusqu'aux feuilles de chou, que l'on appelait en province, journaux de la Préfecture, tous ceux qui les rédigeaient, recevaient le denier de la conscience ternie, l'on comprend pourquoi les articles du *Pays* étaient si agressifs, plus Cassagnac devenant piquant, plus aussi la morsure était payée.

La honte poursuivra ses hommes, si toutefois tout sentiment moral n'est pas éteint chez eux. Tant de gens les montreront au doigt, qu'un jour peut-être, abattus sous le mépris public, ils exciteront notre commisération.

Ils faut laisser au temps le soin de la vengeance, car c'est le meilleur des justiciers.

Edouard LABASTIDE.

Le procès Trochu est décidément une peau d'âne sur laquelle les bonapartistes battent du tambour. Quel vacarme! Ne dirait-on pas que tout dépend, pour eux, de l'issue de l'affaire, et que la cause de l'empire se plaide en ce moment en cour d'assises? Ce qu'ils ne sentent pas assez pourtant, c'est le ridicule de leur situation. Tous ces anciens ministres, tous ces hauts fonctionnaires reprochant au général Trochu de ne s'être pas fait massacrer le 30 septembre sur les marches de l'Assemblée et des Tuileries; mais eux, les intimes, les intéressés, qu'ont-ils donc fait ce jour-là? Ou étaient-ils? Qui les a vus? Y en a-t-il un seul qui ait reçu une égratignure? Est-ce que le bouillant Jérôme David, le chevaleresque Chevreau, le dévot Bisson-Billaud, et *tutti quanti* ont risqué la plus petite résistance? Ces messieurs répondent à cela que le commandement des troupes était dans les mains du gouverneur de Paris et qu'eux auraient compromis gratuitement leurs précieuses personnes; mais il résulte, au contraire, de la déposition du général Soumain que le commandement des troupes n'a cessé d'être exercé par le ministre de la guerre, comte de Palikao. Donc, c'était au comte de Palikao à se faire massacrer et non au général Trochu, qui n'était pas un ami de l'empire, qui avait été appelé au dernier moment pour étayer l'empire de sa popularité, et qui, d'ailleurs, n'avait pas la disposition des troupes.

Si l'on suivait tous les fonctionnaires de l'Empire au 4 septembre, on verrait que, bien loin de songer à organiser une résistance qui eût été d'ailleurs inutile, tous ne songèrent qu'à se mettre à l'abri. Le ministre de la guerre avoue lui-même qu'il était surtout préoccupé de son fils, et que cette préoccupation paralysait toutes ses idées; M. Piétri se hâta de brûler ses papiers et abandonna la préfecture de police. Un employé de cette administration, M. Ansart, dit en propres termes: « J'étais abandonné; je suis resté là avec deux ou trois cents sergents de ville, n'ayant pas reçu d'ordres et ne sachant si je devais me défendre. M. Piétri n'était plus là. Je fis dire que si l'on venait de la part du gouvernement prendre possession de la préfecture, on demandât au nom de quel gouvernement et qu'on me prévint. » Est-ce assez clair?

Mais il y a mieux; il y a eu, de la part de l'impératrice, abdication. L'impératrice a abdiqué. Cette pièce est entre les mains de la commission d'enquête.

Et aujourd'hui que le danger est passé, aujourd'hui qu'on a repris pied, on veut falsifier l'histoire. Tous ces trembleurs de la première heure, tous ces disparus reviennent, le verteb haut, demander compte à l'ancien gouverneur de Paris de la chute de l'empire. C'est lui qui est le coupable. Mais les coupables, ce sont les députés du Corps législatif, les sénateurs, les ministres, tous ces flatteurs du pouvoir qui, n'osant lui donner de sages conseils, encourageaient toutes ses folies et préparaient par leur servile adulation la catastrophe finale. Ce procès, dont les bonapartistes attendaient un heureux résultat, les montre au contraire sous leur vrai jour, insolents dans le calme, ahuris et fuyards au jour du danger.

National.

M. Lachaud a plaidé: il avait entrepris deux grandes tâches: l'éloge du *Figaro* et celui de l'Empire. Il a dit que le *Figaro* a appris à la génération actuelle la bravoure, le patriotisme et la charité!!! il a dit: « L'Empire est tombé, et s'il ne se relève jamais, ce qui est dans le secret de Dieu, sa dernière heure aura été une heure de gloire au milieu de nos douleurs!!! »

Le jury vient de répondre négativement sur le délit de diffamation et affirmativement sur celui d'outrage à un fonctionnaire public.

Si nous devons en croire la déposition d'hier, M. Trochu sur le compte duquel nous étions déjà amplement fixés, nous paraît un homme bien misérable. En qualité de gouverneur de Paris, il prêta serment à l'impératrice; il jura de se faire tuer sur les marches des Tuileries ou du palais législatif pour sauver la dynastie, sachant bien qu'il l'abandonnerait.

Il en prit à témoin son origine de Breton, sa

foi de catholique, son honneur de soldat.

Allons, monsieur, l'on vous a bien défini: Tartuffe coiffé du casque de Mangin.

Radical de la Loire.

LETRES DE JEAN GUÉTRÉ

I.

Monsieur le rédacteur, je vous disais l'autre jour: « Il faudrait que les lois sortent d'une Assemblée ou de conseils où seraient réunis des nobles, des ouvriers, des bourgeois et des paysans en proportion du nombre qu'il y en a en France. »

Ça serait vraiment alors la représentation nationale. Autrement vous comprenez que si ce sont toujours les mêmes qui font les lois, les lois seront toujours les mêmes. Et puisque la plupart du temps l'on n'est pas content du gouvernement, c'est parce que les lois faites ou appliquées par le gouvernement ne sont pas capables de contenter le pays. Ça ne peut pas être la faute du pays, attendu que le pays ne demanderait pas mieux que d'être content, tranquille et heureux.

On a beau me dire qu'il y a des gens qui veulent le désordre pour le désordre, je ne peux pas en rencontrer plus de deux ou trois pour cent qui soient de mauvais sujets, connus de tout le monde et aimés de personne. C'est pas ça qui peut gêner la tranquillité, semer l'inquiétude; il faut qu'il y ait autre chose.

Cette autre chose, je vais vous la dire, si je peux, et sans malice; j'aime rien que la vérité.

Je comprends que si, par malheur, l'Assemblée, chargée de faire les lois d'un pays, était toute composée de banqueroutiers, ces gens mettraient dans les lois que la banqueroute est permise ou à peu près, n'est-ce pas?

Si cette Assemblée était composée de marchands de vins, on abolirait les Rats-de-cave; toute composée de curés, on forcerait tout le monde à se confesser, communier, aller à la messe, alors ça irait bien pour les uns, mal pour les autres, c'est sûr.

Il y aurait des mécontents en grande quantité. Chacun vise toujours, malgré tout, à son petit intérêt.

A présent, si l'Assemblée était toute composée de commerçants, ils s'occuperaient surtout de faire des lois favorables au commerce; les propriétaires feraient des lois favorables à la propriété, comme la loi sur les chemins vicinaux, faite par les propriétaires qui payaient 200 fr. d'impôts fonciers du temps de Louis-Philippe. C'est pas ceux-là qui vont mettre l'impôt sur le revenu, soyez tranquille.

Si les ouvriers faisaient la loi à eux tout seuls, si les paysans la faisaient à leur tour, ça serait peut-être bien pas juste non plus.

Eh bien! il faut donc en arriver à ce que je disais: puisque tout le monde vote, et qu'un vote de paysan vaut le vote d'un millionnaire ou d'un marquis, il faut qu'il y ait de tous ceux-là dans les assemblées, tous à la fois, excepté les bareroutiers, et qu'on s'entende pour bien faire de bonnes lois pour tout un chacun. Que personne soit trop foulé, mais personne épargné non plus.

Je veux bien, par exemple, donner de l'argent ou des journées de travail pour faire les chemins de la commune, mais en proportion du bénéfice que j'en peux retirer; au contraire, si je suis obligé, par la loi que je n'ai pas faite ni consentie de payer ou de travailler pour faire une route qui traversera les terres du marquis et leur donnera une grande valeur: j'en suis pas content, parce que c'est le marquis, plus riche que moi, qui a tout le profit, il pourrait bien prendre à son compte toute la dépense. C'est il pas vrai?

Et puis pour la chasse; j'aimerais à chasser le dimanche; les autres jours, je suis trop occupé, je travaille.

Eh bien! si le marquis a, pour vingt-cinq francs, un permis de chasser dans sa grande terre pendant six mois, — 180 jours — ça lui revient pas, ce droit de chasse, à 15 centimes, trois sous, par jour. Moi, je voudrais, les dimanches seulement, dans mon petit bien, pouvoir tirer quelques coups de fusil, et je donnerais volontiers cinq francs pour les mêmes six mois — soit 25 dimanches. — Je donnerais encore plus cher que le marquis, puisque ça me ferait 20 centimes, quatre sous, par jour de chasse, et que lui n'en donne pas trois.

Il suit de là que s'il y avait dans les Assemblées des paysans, des ouvriers, des bourgeois et des marquis, on s'expliquerait, on s'entendrait chacun de son côté pour défendre ses idées, ses affaires, ses intérêts, et les lois qui sortiraient de là ne seraient pas toutes en faveur des uns contre les autres.

C'est alors que tout le monde serait content, assuré de faire de bonnes choses qui plairaient de tous les côtés; on obéirait à la loi, à la gendarmerie sans rien dire, sans se plaindre, parce qu'on dirait: c'est ma loi, c'est ma gendarmerie. Je l'ai voulu, je l'ai faite, je l'ai votée comme ça.

J'ai voulu que les mauvais sujets, les tapageurs, les voleurs, les assassins soient maintenus, arrêtés parce que ça gêne le monde pour dormir et voyager; j'ai voulu que chacun prenne sa part juste de l'impôt, sa part de plaisir, mais ça ric-rac, en proportion pour tous; pas d'injustice, pas de passe-droit.

Tout d'un côté, rien de l'autre, ça ne va pas; on crie, on se fâche, on se révolte, et le travail avec le commerce ne vont plus, la misère augmente, la colère et les voleries s'en mêlent, ça n'en finit plus, c'est l'enfer sur la terre.

Tandis qu'avec de bonnes lois faites et consenties par tout le monde, c'est la loi du peuple obéi par le peuple: c'est la vérité, c'est la justice... En comparaison d'aujourd'hui, ça serait quasiment, dieu me pardonne, le paradis!

JEAN GUÉTRÉ.

Le Radical de la Loire.

Chronique locale

LISTE DE SOUSCRIPTION

Pour l'embellissement des promenades de Roanne.

	fr. c.
MM. Vallas Chapuy,	20 »
Cucherat,	1 »
Brissac,	15 »
Grizar-Pochin,	10 »
Cornu,	50 »

CAFÉ TRUCHET

Porthier-Bessy,	5 »
Paul Raffin,	20 »
Victor Bléttery,	10 »
Nourrison,	10 »
Henry Beluze,	10 »
Chollet,	10 »
Leckere,	5 »
Chanteret,	5 »

CERCLE DE COMMERCE.

Prosper Dumas,	15 »
Alexandre Subrin,	10 »
Marcel Boussand,	20 »
Cognard, fils aîné,	10 »
Victor Jotillon,	10 »
Peillon,	10 »
Déchelette neveu,	20 »
Bertrand,	10 »
Helle,	10 »
Paul Chamussy,	10 »
Cherpin aîné,	100 »

CERCLE DE L'INDUSTRIE

Desbenoit Antonin,	25 »
Ojardias fils,	25 »
H. Audiffred,	60 »
A. Coste,	50 »
Perche Poyet	10 »
Brison,	50 »
J. De Valey,	5 »
Pizet 100 épicias pour massif, et	20 »
Gerbay,	25 »
Dr. Coutaret,	25 »
H. Dumarest,	20 »
Berthelier,	10 »
Dumourier,	10 »
Perrichon,	10 »

DÉBIT DE TABAC COMBEROUSSE

Louis Camberousse,	5 »
Trouart,	2 »
Mme. Joseph Colombat,	10 »
Vve. Joseph,	2 »
Chetail,	5 »
Balavie,	5 »
Anonyme,	1 »
Dubuis,	1 »
Murgue aîné,	5 »
David,	2 »
Jacques Renon,	10 »
Anonyme,	25 »
Besacier Dumas,	5 »
Létang Victor,	2 »

DÉBIT DE TABAC GONIN

Gonin buraliste,	3 »
Barnace liquoriste,	3 »
Moissonnier Léon,	50 »
Genot aîné,	3 »
Fontenille,	3 »
Valorges,	1 »
Ressort,	50 »
Première liste	448 »

TOTAL 1258,25

SITUATION DE L'OCTROI DE ROANNE

ANNÉES.	DROITS.		
	D'octroi	Saisies-amende	Pesage
1 ^{er} Trimestre 1872.	33,275 73	1690 45	4001 35
1 ^{er} Trimestre 1871.	26,991 96	291 04	550 20
Augmentation.	6,283 77	1399 41	451 15

Conseil général de la Loire

La deuxième session du Conseil général de la Loire a eu lieu mardi à deux heures, sous la présidence de M. Dorian; MM. Reynaud et Cherpin sont vice-présidents et M. Cuisson remplit les fonctions de secrétaire.

Un grand nombre de rapports, dont M. le Préfet a donné connaissance ont été lus; ainsi que le rapport de la commission permanente. Ce dernier a été adopté sans observations.

La séance du mercredi a été assez animée, après une discussion assez vive au sujet de l'élection contestée de M. Palluat de Besset, le vote a eu lieu au scrutin secret.

La validation a été prononcée par 3 voix de majorité.

Malgré les arguments de MM. Duchamp et Cherpin la séparation de Crozet de la Pacaudière a été prononcée; le département de la Loire compte une commune de plus.

JACQUES-LOUIS HÉNON

Il y a deux jours, un grand nombre d'habitants de Montpellier suivaient avec recueillement de modestes obsèques: le convoi était suivi par le conseil municipal et le préfet de l'Hérault, auxquels s'étaient adjoints des délégués du conseil général, du conseil municipal et de l'Académie des sciences de Lyon.

L'homme que l'on pleurait était un ancien élève de la Faculté de Montpellier, un médecin distingué, appelé plus tard à jouer un rôle politique, Jacques-Louis Hénon.

Né en 1804, reçu docteur en 1841, il s'établit à Lyon presque immédiatement, Hénon s'était d'abord occupé d'études spéciales, il avait écrit la nécrologie du vétérinaire Favre et démontré le parti que l'on pouvait tirer du mûrier multicaule (*morus multicaulis*), variété originaire de Manille, introduite en France en 1824, et dont la propagation était éminemment utile à l'éducation des vers à soie.

Entraîné dans le mouvement politique par la force de ses convictions démocratiques, il fut l'un des plus ardents adeptes de la réforme électorale. Sa candidature échoua aux élections à

l'Assemblée constituante; mais, après le 2 décembre, le 19 février 1852, Lyon lui confia un mandat qu'il ne put remplir, parce qu'ayant refusé de prêter serment, il fut considéré comme démissionnaire. Il ne se décida à siéger qu'en 1857, après avoir été réélu par sa ville d'adoption, et constituait, avec Jules Favre, Darimon, Ernest Picard, Emile Ollivier, le noyau de l'opposition à laquelle il demeura constamment dévoué.

Aux élections de 1863, Hénon obtint 20,844 suffrages sur 30,277; à celles de 1869, il eut pour concurrent Bancel, qui réunit 16,953 voix, tandis que le vétéran de la démocratie lyonnaise n'en eut que 6,936.

Le républicanisme pratique de Hénon, qui voulait des améliorations graduelles, était distancé par le parti des réalisations hâtives.

Hénon était rentré dans la vie privée; se contentant du titre de membre du conseil général pour le premier canton de Lyon, il ne songeait qu'aux intérêts locaux, quand le 4 septembre l'appela à la mairie de la seconde cité de la République. Les efforts qu'il fit pour maintenir l'ordre, le dévouement qu'il montra dans ses fonctions, les obstacles qu'il rencontra, contribuèrent à abréger la carrière de cet honorable citoyen.

E. de la Bédollière.

Ne pouvant nous résoudre à croire possible un fait scandaleux qui nous était raconté samedi passé, nous avons refusé de le livrer à la publicité. Aujourd'hui le doute ne nous est plus permis et précisément parce que trop de gens en parlent, nous publions le fait dans toute sa nudité sans recourir aux fleurs de... Rhétorique.

Le missionnaire qui prêche le carême dans l'église Sainte-Anne à Roanne, passant près de trois ou quatre jeunes gens dans la rue des Tanneries, entendit l'un d'eux prononcer le mot de *caffard*. S'approcher, le saisir par les flancs, le secouer vivement et lui administrer deux vigoureux soufflets ne fut pour le paisible missionnaire qu'un jeu en deux temps et trois mouvements.

Le jeune homme ainsi maltraité et tout honteux se retira sans mot dire.

Lequel des deux a pratiqué la charité chrétienne? Et ce monsieur viendra nous prêcher la douceur évangélique et le pardon des injures!

Il y a quelques jours, un journal, la *presse dite* « de l'ordre » accusaient M. Hénon de « faire bombance », à Montélimar et de s'y « empiffrer du gigot à l'ail ».

Au moment où cette sorte de presse le faisait festoyer ainsi à Montélimar, il expirait à Montpellier dans de cruelles souffrances.

Ce détail ne dépare pas l'ensemble de la presse des « honnêtes gens ».

M. le curé de St-Symphorien-de-Lay, est décédé dans la nuit du dimanche au lundi. Il va sans dire que ce Monsieur, ayant fait ses pâques la veille, n'avait pas eu besoin des secours de la religion, qui du reste n'auraient pu lui arriver au moment du trépas, puisque préalablement il n'avait pu prévenir et appeler son confesseur.

La rupture d'un anévrysme est dit-on la cause de cette mort subite. Depuis une trentaine d'années M. Roux administrait les sacrements dans cette commune. Beaucoup d'habitants peu fortunés, ont célébré et publié ses libéralités, qui dans diverses circonstances leur avaient été d'un grand secours.

Les louanges, les bénédictions des malheureux, valent mieux que la meilleure des oraisons funèbres.

Cordelles.

M. Ozier, curé à Cordelles, nos lecteurs le savent, nous avait adressé une lettre, qui malmenait assez rudement un de nos articles du n° précédent, où nous nous étions occupés du remplacement de l'instituteur laïque de cette commune par des instituteurs congréganistes.

M. Ozier prétendait dans sa lettre rétablir les faits sous leur véritable aspect.

Entr'autres choses le refus de M. l'abbé de laisser rentrer l'instituteur était, suivant M. le curé, une absurdité et l'intervention officieuse de M. le brigadier de gendarmerie une fiction romanesque. Ces faits ne pouvaient être possibles en plein 19^{ème} siècle en l'an de grâce 1872 et le *Courrier* avait voulu rire. Le *Journal de Roanne*, qui le même jour reproduisait aussi la lettre de M. Ozier, nous avait même en charitable confrère, que M. le Brigadier avait demandé à ses chefs l'autorisation de poursuivre l'auteur de l'article, et de plus disait avoir des documents prouvant l'entière vérité des dires de M. le curé.

Certes après cela les lecteurs du *Journal de Roanne* plus encore que ceux du *Courrier* durent être persuadés que nous avions été bien imprudents et que nous devions rendre grâce à M. le curé, qui se contentait d'une simple lettre de rectification, prouvant de sa part une pleine connaissance des lois et donnant à tous l'envie de le connaître lui et son vicaire, qui ne s'occupait des autres que pour leur faire du bien.

Rari nantes in gurgite vasto.

Et alors le *Courrier* se frottant les yeux s'était dit: l'aurai-je revé?

Eh bien, non, cher lecteurs, le *Courrier* avait été bien informé par a peu près, comme un simple contribuable peut l'être.

Le maître d'école de Cordelles n'avait pas abandonné son poste, mais en face d'une lettre de M. Poussel, maire de Cordelles, lui disant que la commune était autorisée à confier son école de garçons à des instituteurs congréganistes, il avait cru devoir prévenir immédiatement son Inspecteur d'Académie qu'il fermait son école le lendemain, pensant devoir obéir de suite à la décision de M. le Préfet.

En conséquence M. l'Instituteur prévint ses élèves et leur annonça qu'il leur donnait deux jours de congé, temps normal pour qu'il put recevoir une réponse.

Mais alors M. le curé, prévenu de tout par un messageur probablement de la taille de mercure, fait dire aux enfants par ce même messageur que M. le vicaire va leur faire la classe et quelques minutes après, l'un installait l'autre sans autre

cérémonie.

Quant à la foule suppliante des enfants, M. le curé dans sa bonté d'âme aura probablement cru voir se renouveler le miracle de la multiplication des pains, car nombre d'enfants, vous a-t-il été dit, avaient tenu à profiter du congé, ce qui n'a rien d'étonnant même en plein 19^{ème} siècle.

M. l'abbé, maître de l'école, en avait la clef et la REFUSA à M. l'instituteur, lorsque celui-ci alla la réclamer au presbytère pour rouvrir son école conformément à l'ordre reçu de ses chefs.

M. l'abbé voyant ensuite porter un paquet assez volumineux appartenant à l'instituteur, dit au commissionnaire *je vous DÉFENDS de l'introduire dans la maison d'école*. Et voyant que le commissionnaire continuait sa route quand même M. l'abbé aurait ajouté qu'il allait en référer à M. l'abbé Poussel, directeur-aumônier du convent et oncle de M. le Maire actuel.

Eh bien, M. Ozier, ce refus, cette défense sont absurdes, n'est-ce pas? vous l'avez dit vous-même.

D'accord; c'est absurde: mais c'est vrai!

Et maintenant avec le prédicateur à bout de ressources pour prouver la vérité d'un miracle nous dirons:

Credo quia absurdum.

Hélas! oui.

Ensuite M. Ozier, vous avez traité l'intervention de M. le brigadier de gendarmerie de fiction romanesque. Nous ne savions et ne savons pas encore à quel titre et comment avait eu lieu cette intervention, mais nous étions sûrs de sa présence, nous étions sûrs qu'il avait parlé à M. l'instituteur, et dès lors ce n'était plus une fiction, M. le curé, mais bien une réalité.

Quant au romanesque de la chose, nous vous laissons le soin ainsi qu'à nos lecteurs, de le trouver là où il est.

Nous nous contenterons d'ajouter que d'après cela, contrairement à vos lettres, vous vous occupez quelquefois des gens, qui n'en ont guère souci, que de plus ce n'est pas toujours en vue de leur faire du bien, témoin M. l'Instituteur, qui allait se trouver sans position, et que si vous ne calomniez pas, vous savez assez bien qualifier la vérité pour faire croire que ce n'est pas la vérité, application parfaite en vérité de cet adage philosophique

Id est sed non est.

Du reste aujourd'hui chacun est à peu près content. MM. les Frères congréganistes ont pris possession de l'Ecole et M. l'Instituteur a été nommé à un autre poste.

Et M. Ozier, nous pouvons vous dire:

Pour voir satisfait le vœu émis par son conseil municipal, Cordelles n'a pas eu à attendre aussi longtemps que Roanne qui attend toujours.

Il paraît bien encore par là, que ce qui comme administration semble exactement la même chose devient cependant plus difficile pour une chose, que pour l'autre.

M. Ducros et bien d'autres nous le montrent souvent et ne s'en portent pas moins bien ainsi que M. le curé et M. le vicaire de Cordelles. Amen.

Piney.

Pendant que Monseigneur l'évêque de Laval voit son diocèse s'enrichir d'une nouvelle apparition de la Vierge; Monseigneur de Lyon verrait le diable prendre domicile dans le sien, si toutefois l'on veut ajouter foi aux bruits qui circulent par ici dans nos petites communes.

Piney, qui a pour premier pasteur ce terrible pourchasseur des listes Cherpin et Chavassieux, que nous avons signalés, aurait l'affreux malheur d'ouvrir le Diable faire des siennes depuis la nuit du samedi au dimanche de Pâques. Par égard pour les propriétaires de la maison, où se passent ces bruits insolites, qui émeuvent plus que de raison toute une population, nous nous abstenons d'en dire davantage; mais comme nous présumons que M. le Procureur de la République n'a guère plus que nous croyance aux revenants ou aux apparitions de lutins et de diables, nous avons lieu d'espérer qu'il sera tôt mis ordre à tout ce tapage, qui ne dure que trop longtemps et fatigue celui qui en subit toutes les conséquences et tout le déboire. Pour Monsieur le Curé lui, nous sommes sûrs qu'il en rit et peut-être nombre de bonnes âmes sont-elles venues déjà apporter des messes pour éloigner d'elles le terrible fléau. Rien de mieux, car si le diable n'existait pas, Messieurs les prêtres ne pourraient guère s'enrichir.

Hâtons nous d'ajouter qu'en faisant cette remarque nous n'avons nulle intention d'établir aucune corrélation entre les deux choses, suivant notre coutume nous nous contentons simplement de rélater les faits.

Seulement nous retenons pour nous ceux qui prouvent si clairement que l'ignorance des uns fait vivre les autres et prouvent par suite la nécessité de l'instruction laïque.

LES DEBITANTS

Le travail continu et souterrain de la noblesse et du clergé, le régime débilant de l'empire, le funeste pouvoir d'une Assemblée digne du moyen âge, ont amené le pays à un degré d'immoralité politique qui lui fait fermer les yeux devant les abus les plus monstrueux.

Sans soulever l'indignation publique, une classe entière de citoyens honorables, se trouve hors la loi, livrée aux visites domiciliaires et au bon plaisir des policiers et des préfets; ce sont les aubergistes, les limonadiers et les logeurs.

Combien d'auberges dans nos campagnes et dans nos villes ont été transmises de père en fils avec une juste réputation d'honnêteté et de probité! Combien d'aubergistes, plus instruits que les paysans auxquels le temps a manqué, exercent une juste influence sur leurs concitoyens? C'est dans leurs établissements que les petits propriétaires, les ouvriers, les prolétaires qui n'ont pas de salons pour recevoir leurs amis et à qui le curé et le richard n'offre pas des festins et des jeux, peuvent oublier un instant leur travail et leurs soucis, peuvent se renseigner sur les affaires pu-

bliques et sortant d'un isolement toujours mauvais, peuvent se voir et se connaître.

Ce sont là des halles toujours ouvertes, et que de marchés, de transactions sur paroles s'y effectuent! Que de difficultés s'y applanissent! Que de commencement de procès s'y évanouissent souvent sous l'influence et sur la garantie des aubergistes! Dans les pays les plus isolés comme dans les grandes villes, les aubergistes sont une espèce de lien entre les étrangers.

Et dire que, précisément ces hommes honorables et d'une utilité incontestée sont comme des repris de justice, comme des criminels sous la surveillance de la police, que leur propriété, leur commerce, disons mieux leur pain, leur vie sont entre les mains, capricieuses souvent, d'un sous-préfet qui fait du zèle, d'un gendarme qui désire un surcroît de galon, voir même d'un garde-champêtre qui veut se concilier les bonnes grâces de la cuisinière de M. le maire, ou de la gouvernante de M. le curé.

Les hauts bourgeois ont leurs salons, leurs grands diners, leurs soirées brillantes, qui établissent entre eux des rapports continus. Cependant, cela n'est pas assez pour eux. L'homme, disent-ils, est né pour la société et il est bon que les hommes se voient. Ils fondent donc des établissements qui ne sont ni des cafés ni des auberges parce qu'ils n'appartiennent pas à la police: Cela est bien. S'agit-il de lieux de réunion pour le déshérité, l'ouvrier, le prolétaire? Hors la loi ces établissements! hors la loi ceux qui les tiennent!

M. Cherpin, notre député libéral, a présenté un projet de loi pour remédier à cette énorme injustice. Nos aubergistes ont eu un peu d'espoir. L'ont-ils laissé voir? Je ne sais. Notre préfet s'est-il dit: Tous ceux à qui un député républicain s'intéresse, doivent-ils être des voleurs ou des assassins? Je ne sais, mais sur ordre préfectoral on a vu tous les débitants de l'arrondissement, s'acheminer, la tête basse, vers le palais de justice, y déposer 3 fr. 75, sans reçu, afin que l'autorité consente à rechercher leur honnêteté dans leurs casiers judiciaires.

La mesure est-elle assez comblée? Comprendra-t-on enfin que le régime républicain, la république administrée par les républicains, peut seule faire rendre à chacun la justice qui lui est due? Les aubergistes useront-ils enfin, résolument dans leur intérêt et dans celui du pays, de la légitime influence qu'ils ont sur les populations?

M. Palluat de Besset, maire de Balbigny, est conseiller général du canton de Néron depuis mercredi; son élection a été validée par 3 voix de majorité, 15 sur 12.

Nous dirions bien quelque chose de plus; mais sans qu'il soit besoin de la loi Guilloutet, nous savons nous tenir en dehors des murs de ce qui touche à la vie privée et la respecter.

Les prestataires de la commune de Balbigny, font en ce moment leurs journées.

Ordinairement on doit s'efforcer de les occuper sur les chantiers ou les chemins les plus rapprochés de leurs habitations.

Eh bien! nous pourrions aujourd'hui citer nombre de fermiers qui, pour se rendre à une carrière exploitée par M..... sont obligés de faire 5 à 6 kilomètres, et pour s'y trouver à 6 heures du matin, il faut que bœufs et gens, se lèvent de bonne heure avec la perspective de se trouver le soir d'autant en retard, et ce uniquement pour aller chercher de la pierre de déblai, qui ne peut être de bien bonne qualité pour les routes auxquelles elle est destinée.

Cependant, à côté des habitations de ces prestataires, il se trouve, nous a-t-on dit, de bonne pierre, qui serait plus avantageuse pour l'emploi, et qui leur occasionnerait beaucoup moins de dérangement.

Nous ne savons si M. Palluat est le seul auteur du mal, mais charitablement nous l'avertissons qu'on le fait retomber sur lui, et dame, les paysans commencent à comprendre que les gros Messieurs ne leur valent rien pour administrateurs, et que l'un d'entr'eux pour cet office, vaut encore mieux.

Celui-ci, il est vrai, ne peut donner des cinquante francs à la fois, mais il fatigue moins les gens et les bêtes.

C'est probablement ce dont pourra s'apercevoir M. Palluat.

Le *Progrès de Lyon* annonce qu'on installe au fort Loyasse une bibliothèque militaire, dont les livres sont choisis par l'aumônier.

En outre, dans la chambre qu'occupait le capitaine d'habillement du 21^e (provisoire), l'aumônier veut faire construire — un confessionnal.

On ne saurait être plus Charles X!

NOS DÉPUTÉS

Enfin ils sont partis!...

Des gens de Versailles, qui les ont vus encombrant la gare de leurs malles et de leurs boîtes à pharmacie, m'on dit:

— Ah! monsieur, comme ils étaient heureux de partir!

Et moi donc?

Jamais je n'ai éprouvé une envie de rire semblable à celle qui m'a fait me tordre à la lecture de ces mots d'un journal de l'ordre:

« L'Assemblée nationale prend ses vacances, c'est un repos nécessaire par son laborieux travail ».

Laborieux travail!... Voyons, entre nous, est-ce assez drôle depuis un an; des gens choisis au milieu des prussiens, pour traiter de la paix et de la guerre, trouvant les coussins de leur chaise curule doux et suffisamment percés, ont cru qu'ils avaient été nommés à vie, oubliant absolument la mission unique dont ils étaient chargés, ils se cramponnent à leur siège comme les sangsues sur la plaie de l'illustre malade, et ne s'occupent plus que de M. de Paris, de M. de Froshdorff ou de M. de Corse.

Le travail laborieux de messieurs les représentants de la France n'a été que de crier:

Rétablissons les Bourbons.

Rétablissons les d'Orléans.

Rétablissons les Bonapartes.

Et ils ont beuglé lorsqu'un des leurs, plus sensé, a dit:

Rétablissons la France!

La France! allons donc! est-ce qu'ils sont Français, eux?... Ils sont légitimistes, ils sont orléanistes, ils sont bonapartistes...

Nous sommes républicains, nous, et par conséquent Français, tous pour tous et par tous... et nous n'avons d'autre ambition que de reconstruire ce que les partisans ont détruit.

Si M. de Froshdorff était Français, est-ce que son pied-bot aurait jamais touché notre sol, est-ce qu'il n'aurait pas mis au-dessus de son ambition surannée l'intérêt du pays qui ne doit plus être troublé...

Si M. Louis-Napoléon Bonaparte (*je jure de défendre la République française*, 11 décembre 1848) était véritablement français, est-ce qu'il ne sentirait pas que son seul nom, prononcé, à la veillée, au milieu des familles, évoque l'ombre des malheureux, que son aveuglement, son incurie, son ambition folle, ont couché morts dans les plaines de Wörth, de Forbach, de Sedan, de Gravelotte, etc., etc.

Si la famille (*des méchants disent la bande*) des Orléans était française, est-ce qu'elle réclamerait les cent millions que vous savez, lorsque nous en sommes aux sous des chaumières.

Enfin, qu'ont-ils faits nos députés?

On leur demandait le calme — et l'ombre du général Ducrot a réclamé...

On leur demandait l'oubli!... le pardon si vous voulez... et des Français... de Versailles, ont répondu:

Tuez, tuez tout! Dieu saura bien reconnaître les siens.

On leur demandait, pour sauver le pays, d'imposer le luxe, le vice; ils ont imposé la vie; ils ont refusé l'impôt sur le revenu... et ils veulent l'impôt sur les matières premières.

On leur demandait la liberté de la presse, ils ont écouté, sans hurler, la proposition de la loi Lefranc.

On leur demandait de se dissoudre... Vous savez ce qu'ils en pensent.

Se dissoudre! allons donc! ils ont transformé la phrase de Baudin.

— Je vais vous montrer comment on se fait vivre pour vingt-cinq francs...

A ce propos, disons que, le samedi 30, jour de paye à Versailles, l'atelier fermant le lendemain, S. A. R. le prince de Joinville (*sans soldé*) se présentait au guichet du caissier de la République.

M. Thiers était à la tribune, M. de Joinville (*sans soldé*) était à la caisse. — Je vous dois la vérité. — M. de Joinville n'entra pas à la Chambre, il avait trop à faire avec le caissier, qui disait:

— Deuxième, quinzaine de mars, trois cents soixante-quinze francs; retenu pour buvette: cinq francs, plus dix centimes de timbre.

— Comment! comment! buvette, je ne bois jamais! et le timbre, je ne l'ai pas voté. En voilà un joli gouvernement...

— Je ne paye pas ça.

Et malgré les cris du caissier, il partit. M. de Joinville (*sans soldé*) est sourd comme la commission des grâces, il n'entendait pas.

Je ne veux pas dire du mal des chargés d'affaires de la nation, non! Mais en voyant l'auteur qu'ils mettent à placer leur ours... leur roy... en écoutant leurs promesses on ne peut chasser de son cerveau le souvenir de ces saltimbanques qui, la bouche en cœur, les doigts prompts, les manches retroussés, crient:

« Rien dans les mains, rien dans les poches ».

Ils ne changent qu'un mot à la phrase traditionnelle.

« Tout dans les mains, tout dans les poches ».

C'est la vraie devise de leurs drapeaux.

N'est-ce pas un signe des temps, ce qui se passe en ce moment... On juge le 4 septembre! Quoi de plus burlesque!

Les Bourbons qui rentrent en France dans les fourgons des Cosaques.

Les Orléanistes qui s'imposent après une révolution. (*Sans soldé*.)

Les Bonapartes qui violent la République une nuit de décembre veulent juger la revendication d'un droit confisqué... ils veulent condamner les gens qui reprennent enfin le bien qu'on leur avait volé...

C'est trop drôle, et cependant....

Voilà où nous en sommes avec le gouvernement bâtarde qui nous régite avec les royalistes républicains, qui demandent l'ordre, sans en mettre dans leurs idées, avec l'assemblée qui se meurt et qui sous prétexte de vacances va cacher son agonie dans le sein de ceux qui ont commis son élection.

Cette Assemblée! comme elle s'écroule, il ne restera d'elle que le souvenir de la paix à tout prix, et de la commission des grâces... Quelles grâces?

Au fait, on s'est trompé, c'est des trois grâces — puisque M. Paris en fait partie.

Bons ruraux, gardez-les, vos députés; c'est l'heure où la terre a besoin de soins... les artichauts poussent... l'asperge va sortir, et Bras-seur dit dans la *Cagnotte*: « C'est bon, mais faut de l'engrais ».

Alexis Bouvier

L'auteur et l'imprimeur d'un almanach en patois intitulé: *Armana des Pésons*, édité à Moulins, après avoir subi trois interrogatoires, ont reçu signification de l'ordonnance d'instruction, les renvoyant devant la chambre des mises en accusation.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il signale l'augmentation toujours croissante des débits de boissons et les mesures à prendre pour en restreindre le nombre.

MERCURIALE		
	Lapalisse	Roanne
	Jeudi	Vend. 29
Froment, 1 ^{re} q. d. d. c.	4 30	4 30
Froment, 2 ^e qualité.	4 20	4 20
Froment, 3 ^e qualité.	4 05	4 05
Seigle, 1 ^{re} qualité.	2 60	2 60
Seigle, 2 ^e qualité.	2 50	2 55
Seigle, 3 ^e qualité.	2 40	2 50
Orge, double décal.	2 20	2 20
Avoine.	1 20	1 20
Haricots.	4 40	4 40
Farine, 1 ^{re} qté. 125 k.	55 00	53 00
Farine, 2 ^e qualité.	52 00	50 00
Farine, 3 ^e q. barilletée.	49 »	47 00
Pain de luxe, le kil.	00 50	» 50
Pain blanc.	00 40	» 40
Pain de ménage.	00 36	0 36
Foin, les 100 kil.	10 00	7 00
Paille.	3 »	3 40
Oufs la douzaine.	0 90	
Beurre le kilog.	7 40	

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE
 DU 31 MARS AU 7 AVRIL.
Mariages (5).
 Gay Jean-Baptiste, 26 ans, tisseur, et Degrange Philomène, 19 ans, tisseuse.
 Rafin Jean, 27 ans, tisseur, et Chervin Pétronille, 29 ans, tisseuse.
 Muron Guillaume, 34 ans, journalier, et Chantelot Claudine, 34 ans, tailleur.
 Darcon Jean, 26 ans, employé de commerce, et Laurencery Catherine, 23 ans, lingère.
 Remontet Antoine, 23 ans, employé de commerce, et Ginot Eléonore, 20 ans.
Naissances (7).
 Bussy Anne, fille de François Bussy, tisseur, et de Lamure Marie, tisseuse. — Rochard Jean-Claude-Marie, fils de Claude-Marie Rochard, tisseur, et de Fougère

Claudine, ourdisseuse. — Pelocius Jean-Marius-François-Amédée, fils de Mathieu Pelocius, et de Tuloup Louise. — Donjon Etienne, fils de Claude Donjon, quincaillier, et de Déchavanne Louise-Pierrette. — Dury Etienne, fils de Charles Dury, tisseur, et de Plasse Benoîte, tisseuse. — Lacroix Léon Jules, fils de Jacques Lacroix, jardinier, et de Marcus Marie. — Chantrion Eugénie, fille de Antoine Chantrion, et de Aubret Louise, cafetière.
Décès (13).
 Chantrion Antoine, 35 ans, cafetier, époux de Aubret Louise, cafetière. — Vermillière Marie, 74 ans, épouse de Vernay Pierre. — Thorat Madeleine, 53 ans, ménagère, épouse de Lamure Benoit, camionneur. — Vernay Claudius, 13 mois. — Bouveyron Victor-Joseph, 75 ans, ancien notaire, veuf de Morlet Catherine. — Plasse Benoîte, 30 ans, tisseuse, épouse de Dury Charles. — Bonneton Marie, 2 ans. — Dury Etienne, 2 jours. — Balouzet Benoit, 77 ans, marinier, époux de Demolard Constance. — Cartalas Anne, 58 ans, ménagère, épouse de Moncigny Gilbert. — Dutréve Antoinette, 60 ans, cannetreuse, épouse de Déal Claude, tisseur. — Lacroix Louise, 95 ans, bobineuse, veuve de Vincent Antoine. — 1 enfant présenté sans vie.

Pour tout ce qui doit être signé
 Le gérant, V. CARTAY.
 Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

PLUS DE HERNIES
 Guérison radicale des Hernies et Descentes
 Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrite franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^r, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).
Mademoiselle Giraud Institutrice, a l'honneur de prévenir les familles qu'elle donnera des leçons à domicile aux heures que l'on voudra.

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS
 CHEMIN DE FER
 de
LILLE A VALENCIENNES
 ET SES EXTENSIONS
 Longueur totale du réseau : 408 kilomètres
Emission de 409.000 Obligations de 500 Francs
 AU PORTEUR
Rapportant 15 francs d'intérêt annuel
 Payables par semestre les 1^{er} Février et 1^{er} Août de chaque année.
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN 99 ANS
 PAR VOIE DE TIRAGE AU SORT.
PRIX D'ÉMISSION
 CES OBLIGATIONS SONT ÉMISES A 262 FR. 50
 PAYABLES COMME SUIV :

25 francs en souscrivant	Francs.	62 50
37 fr. 50 c. à la répartition		
50 » le 1 ^{er} février 1875, moins les intérêts déduits.		47 50
50 » le 1 ^{er} août —		47 50
50 » le 1 ^{er} février 1876, —		45 85
50 » le 1 ^{er} août —		44 65
262 fr. 50 c.	Net à verser.	247 65

 Avec faculté d'escompter, à partir de la répartition, les quatre derniers termes, à raison de 5 0/0 l'an.
 Les coupons d'intérêts et les obligations sorties au tirage sont payables à Lille et à Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS
AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS
 14, RUE BERGÈRE, 14
 A LYON, MARSEILLE, NANTES, ROUBAIX & BRUXELLES
 AUX AGENCES DU COMPTOIR D'ESCOMPTE
 Les jeudis 11 avril, vendredis 12 avril, et samedis 13 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir.
 La souscription sera close le samedi à quatre heures.
LES OBLIGATIONS SONT COTÉES A LA BOURSE DE PARIS
 Les certificats provisoires participeront aux tirages comme les titres définitifs.
 Seront exclues toutefois, les obligations sur lesquelles les versements n'auront pas été effectués régulièrement.
 Si le nombre des obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.
 Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés de versements, lors de la répartition, du 18 au 20 avril inclusivement.
ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE
 Les lettres de souscriptions pour la France devront être adressées au Comptoir d'Escompte de Paris ou à ses Agences, et accompagnées du premier versement.
 Dans tous les cas de grippe, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience, que les CHOMEL, les LOUIS, les RÉCAMIER et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages. Nous voulons parler du sirop de PIERRE LAMOUROUX qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement est immédiat et la guérison complète en quelques jours. Dans toutes les pharmacies.

A VENDRE
UN CLOS
 de 2 hectares environ
 Situé faubourg Clermont, à proximité de la Loire.
 Avec façade sur 2 rues et dans une position très-convenable pour l'établissement d'une usine de tissage mécanique.
 S'adresser à M. FAVRICHON, rue Sainte-Elisabeth, 5. 80

CHANGEMENT DE DOMICILE
 Le domicile de M. DURAND, architecte, est transféré, place Saint-Etienne, n° 3, maison Pasquier.
A LOUER DE SUITE
UN APPARTEMENT COMPLET
 Au deuxième, rue du Collège, maison Chollet.
 S'adresser à M. DURAND, architecte. 76

Grand succès du jour
LA VELOUTINE
 Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels.
 Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris.
 Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houppie.
 Une notice ardoise et illustrée accompagne chaque boîte.

Exposition de la méthode purgative de **Le Roy**, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris, 1^{er} vol. in-8°, 2 fr. 50 par la poste Consultation. Affranchir.
AVIS. — Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom **Signoret-Paris**, rouge sur fond noir.

A VENDRE
Pour cause de santé
UN FONDS
 DE MAGASIN DE MODES
 Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville.
 Il sera donné des facilités pour le paiement.
 S'adresser au bureau du JOURNAL. 102.

CHAMBRES GARNIES
 hez M^{me} V^e JOURLIN, café-restaurant Boulevard du Midi à Roanne.
 PRIX MODÉRÉS. — CUISINE BOURGEOISE

AGENCE DE PUBLICITÉ
 J. MAILLIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon.
AFFICHAGE GÉNÉRAL
 Ville, banlieue et toute la France.
 ÉDITEUR DE L'INDICATEUR DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE
 Annonces dans les journaux
 Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile.
 Pliage, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très modérés.
 Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc., etc.
 Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon. 75

A VENDRE
MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTTONS
 S'adresser à M. BONNETON-LABOURET, ou à l'Imprimerie Vignal et Cie. 77

ENTREPRISE RAVET, DROIN ET C^{ie}.
 Depuis le 20 mars courant
FOURGONS - POSTE
 DE LYON A ROANNE (Loire)
 PAR CHAUFFAILLES ET CHARLIEU DÉPARTS
 De LYON, à 7 heures du soir.
 De ROANNE, à 5 heures du soir.
 De CHARLIEU, à 7 heures du soir.
 De CHAUFFAILLES, à 9 heures du soir.
BUREAUX:
 A LYON, chez MM. RAVET, DROIN et C^{ie}, rue Constantine, 16;
 A ROANNE, chez M. Louis DUFFUT, place du Marché;
 A CHARLIEU, chez M. SOULIER, maître d'hôtel;
 A CHAUFFAILLES, chez Mme veuve CORNELOUP, maître d'hôtel. 78.

A VENDRE
UNE MAISON
 AYANT LA FAÇADE EN BRIQUES,
 Située faubourg Clermont, grande route
 S'adresser à M. COUTIÈRE, y demeurant

VINS EN GROS
 Huile d'Olive de qualité supérieure.
P. DENIS
 Rue Ste-Elisabeth, 34.
 ROANNE (Loire).
 Entrepôt, rue de Sully, maison Gabet. 74

AVIS
M. Simon TURGE, restaurateur à Roanne, place du Marché ou place Sainte-Elisabeth, prévient le public et sa nombreuse clientèle, que par suite des réparations opérées dans son domicile, maison PERRIN, il peut disposer de plusieurs salles particulières pour repas de famille.
TABLE D'HÔTE.
 à 11 heures du matin et à 6 heures du soir.
PRIX 2 FR.
PENSION BOURGEOISE
 à prix modérés. 79

Plus de Mercure!!
 Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infailibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessies, incontinence, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 90. Envoie franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Natabian, 68.

LÉON POUILLIEN, ingénieur-mécanicien
 Seul agent de la Machine à coudre
POLLACK, SCHMIDT et C^{ie}
 garantie 225 fr.
 3 ans
LA SILENCIEUSE
 25 Guides pour toutes espèces de Travaux
 30, RUE DE RICHELIEU, 30
 En face la fontaine Molière, à Paris

AVIS AU PUBLIC
 Le sieur COUTIÈRE, maçon, faubourg Clermont, prévient le public, qu'il se refusera à payer toute dette contractée par sa femme Louise COUTIÈRE, née BLANCHARD, qui a quitté le domicile conjugal depuis huit ans. 83

SAIL-LES-BAINS
 STATION DE ST-MARTIN-D'ESTREUX (LOIRE)
Ouverture le 15 Mai
 Cinq sources chaudes, Alcalines, Iodurées, sulfureuses et ferrugineuses.
 Traitement hydrothérapique de toutes les maladies de l'utérus, des névralgies, rhumatismes, des affections scrofuleuses et cutanées.
 Hôtels confortables, casino, gymnase, omnibus à tous les trains.
 Direction à Roanne, rue des Minimes, 2. 84

AVIS
 Les sieurs BUSSIÈRES et BURNICHON, plâtriers-peintres, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de s'établir à Roanne, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison VOLLE, près la rue Saint-Jean. Ils se chargeront au plus juste prix, de tous les travaux qui concernent leur état. 85

800 QUINTAUX
FOIN
 Première qualité
 S'adresser à M. César Petit à Pouilly-sur-Charlieu. 69

Avis aux débiteurs
 ET AUX CONSOMMATEURS.
 M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne.
 Bonne qualité et prix réduits. 151

41 ANS DE SUCCÈS
 GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES
MALADIES SECRÈTES
 Acretés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop Dépuratif végétal de Salsepareille.
 Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature.
 LYON
 PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1^{er} ÉTAGE

HÉMORRHOÏDES
 GUÉRISON PROMPTE, RADICALE
 sans danger de répercussion
 PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM
 du Docteur **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette
 PARIS. Prix : 3 et 4 fr. Consultations (affranchir).

A LA CITÉ OUVRIÈRE
MAGASIN D'HABILEMENTS
 POUR HOMMES ET JEUNES GENS
 La maison de la CITÉ OUVRIÈRE, place d'Armes près l'Hôtel-de-Ville,
 Ayant pris une extension rapide, a décidé de se fixer complètement à Roanne, plus de concurrence possible, prix incroyables, élégance et solidité. Quelques articles pris au hasard et détaillés ci contre, ne peuvent faire apprécier qu'imparfaitement les avantages sérieux qui assurent à la maison de la CITÉ OUVRIÈRE, la continuation de sa réussite.
 Les vêtements ne convenant pas sont échangés sans difficultés, donc sécurité complète.

Pardessus, mi-saison	depuis	19 fr. 50	et au-dessus.
Paletois fantaisie	id.	4 92	id
Vareuses pour le travail	id.	4 50	id
Vêtements complets, toile bleue.	id.	10 50	id

 Habillements riches.
PRIX FIXE

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES
 DE
MACHINES A COUDRE
 Françaises et Américaines
 Systèmes HURTE et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRÈRE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuses), MACHINES ANGLAISES.
 Pour Tailleurs, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots
MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX
Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avancée, peut-être employée par les Tailleurs ou Taillesses.
Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — **Brodeuses perfectionnées.**
Nouvelle machine à boutonnières faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer de bonnes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 250 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché.
GRANDES FACILITES POUR LES PAYEMENTS
 En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.
Atelier et Dépôt chez M. T. Martin, rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne
 Diverses Machines d'agriculture, divers Machines à battre le blé, dour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 52

AVIS
DROGUERIE DE COULEURS
 GROS ET DÉTAIL
RAVELLI FRÈRES
 ROANNE (LOIRE)
 Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer.
MAGASINS ET DÉPÔTS
 RUE DES MINIMES, 29.
MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT.
 RUE NATIONALE, 36.
 Dépôt spécial des ciments Portland, Millet-de-la-Béchatte, et ciment prompt de Grenoble.
 Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées.
 Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie.
 Pinceaux en tout genre, à filets et à miniature.
Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tubes à l'huile), l'aquarelle et le pastel.
 Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supplantant tout frottage.
 Rosaces en carton-pierre. **Spécialité et outils** de plâtrerie. 161